

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 08 décembre 2014**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le HUIT du mois de DECEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 01 décembre 2014.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN (à partir du point 2.1), MULLER (à partir du point 6) MATELIC, WATRIN, CORRADI (à partir du point 6), BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI et FAVIER

Membre ayant donné procuration : M. HENRY à M. FOURNIER

Absent excusé : MM.DROUIN (du point 1.1 au point 1.4 inclus), MULLER (du point 1.1 au point 5.1 inclus) et CORRADI(du point 1.1 au point 5.1 inclus)

Absent : néant

Présent sans voix délibérative : M. FELLY, Mmes OSTER et STEINMETZ

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

## **1. LOGEMENT**

### **1.1 DB 2014-108 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers pour un montant total de 4 904,28 €,
  - Et DECIDE de procéder à leur versement.

### **1.2 DB 2014-109- Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne « Isolation thermique », à divers particuliers pour un montant total de 2 310,29 €,
  - Et DECIDE de procéder à leur versement.

### **1.3 DB 2014-110- Comité Local pour le Logement Autonome de Jeunes (CCLAJ) – Convention de mise en œuvre de permanences délocalisées - Renouvellement**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer la convention avec le Comité Local pour le Logement Autonome de Jeunes (CCLAJ) dans le cadre de la mise en œuvre de permanences délocalisées.

### **1.4 DB 2014-111 - Fonds de solidarité pour le Logement – Détermination de la cotisation 2014**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
  - FIXE la participation financière de la CCPOM sur la base d'un forfait de 0,30 €/habitant,
  - Et AUTORISE le Président à signer la convention pour le FSL pour l'année 2014

## **2. DOSSIERS TRANSVERSAUX**

### **2.1 DB 2014-112 - Passation d'une convention cadre de collaboration entre l'Université de Lorraine et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec l'Université de Lorraine, pour une durée de trois ans,
- FIXE la participation financière de la CCPOM à 20 000 € sur la durée de la convention,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

### **2.2 DB 2014-113 - Mise en place d'un Conseil de développement – Détermination de la composition**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un Conseil de Développement auprès de la CCPOM
- EMET un avis favorable quant à la composition du conseil de développement telle que désignée ci-dessus ((étant précisé que la désignation nominative des membres de ce Conseil de Développement sera effectuée par le Conseil Communautaire),
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires- à la création du Conseil de Développement.

## **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **3.1 DB 2014-114 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Construction d'un bâtiment de bureaux – Passation d'un contrat de crédit-bail avec l'entreprise Muller TP**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE pouvoir au Président pour entreprendre toutes les démarches à formaliser dans le cadre de la construction d'un bâtiment de bureaux sur la d'activités communautaire « Belle-Fontaine » destiné à accueillir le siège de l'agence de la société « MULLER TP » qui est actuellement implanté à AMNEVILLE,
- FIXE le montant du loyer à payer par la Société Muller TP à 12.904,54 € par trimestre, sur une durée de 15 ans à compter de la date de remise des clefs,
- Et AUTORISE le Président à signer le crédit-bail à passer avec la Société MULLER TP dont le siège est situé COIN LES CUVRY (57420), Domaine de Sabré

### **3.2 DB 2014-115 - Mise en œuvre d'un projet pédagogique en partenariat avec l'Université de Lorraine**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord quant à la mise en œuvre du projet pédagogique de type concours intitulé « Be Your Boss » dans le cadre de la collaboration l'Université de Lorraine et la CCPOM,
- FIXE à 20.000 € HT, le montant de l'enveloppe financière affectée à la mise en œuvre de ce projet,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférant.

## **4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **4.1 DB 2014-116 - Aménagement du site sidérurgique des « Portes de l'Orne » - Passation d'une convention cadre de partenariat avec le pôle de compétitivité « Hydréos »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec le pôle de compétitivité HYDREOS afin de définir les modalités précises de partenariat,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention.

## 5. AFFAIRES PERSONNEL

### 5.1 **DB 2014-117 - Aménagement du site sidérurgique des « Portes de l'Orne » - Passation d'une convention cadre de partenariat avec le pôle de compétitivité « Hydréos »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un emploi d'Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle

- Et COMPLETE le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

emploi	Grade ou	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
			Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires					
technique	Filière				
chef de classe exceptionnelle	Ingénieur en	A	1	-	
	de classe				
	exceptionnelle				
	Total		1		

## 6. POINT SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCPOM SUR LA PERIODE 2015/2017

## 7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2014
- Tableau de bord financier au 31/10/2014
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2014
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/10/2014
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/10/2014
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/10/2014
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2014

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.



Rombas, le 18 décembre 2014  
Le Président

Lionel FOURNIER